



Région

SERVICES À LA PERSONNE

A2micile veut s'étendre dans plusieurs pays européens

La société strasbourgeoise, numéro deux du secteur en France et en Wallonie, ambitionne de proposer ses services dans d'autres pays, grâce à un marché qui s'accroît en raison du vieillissement de la population.

Textes : Alvezio Buonasorte

Joel Chaulet a fondé A2micile en 2005 après avoir remis un rapport à son ancien employeur Adecco – dont il était directeur régional Grand Est et Allemagne –, qui souhaitait profiter du plan Borloo dans le domaine des services à la personne. « J'y proposais d'associer les responsables des équipes locales au capital parce que cette activité demande beaucoup d'énergie. Mais cette proposition contrariait la direction », raconte-t-il. Il se lance donc dans le projet et, dans chaque ville où il implante A2micile, les gérants possèdent 40 % des parts de la filiale et sa société les 60 % restants.

8 000 salariés

Aujourd'hui, le réseau A2micile Europe repose sur 80 filiales, auxquelles s'ajoutent 50 agences détenues en direct : « Nous employons au total 8 000 salariés, dont 7 700 intervenants au domicile de nos clients et 300 personnes pour l'encadrement des équipes », explique Joel Chaulet, président du conseil d'administration.

La société est inscrite au marché libre, en 2009, afin de lever des fonds – notamment dans le cadre de la loi TEPA proposant une défiscalisation aux assujettis à l'ISF durant cinq ans –, puis sur Alternext, où 28 % du capital a été mis à la disposition des investisseurs.



Joël Chaulet, président du conseil d'administration d'A2micile Europe – société cotée de services à la personne –, veut s'étendre dans les pays voisins où la demande est très forte.

Photo L'Alsace/Dominique Gutekunst

« Nous avons décidé cette entrée en bourse parce que la nécessaire transparence demandée nous oblige à une hygiène de gestion, pour lever des fonds plus rapidement afin d'accroître notre notoriété, mais aussi parce que nos clients sont des ménages aisés qui investissent en bourse, et donc peuvent investir dans notre société », confie son dirigeant.

En moyenne, depuis sa création, la société enregistre une croissance

de 15 % par an, progression qui s'est ralentie au fur et à mesure que grandissait la firme. « Nous nous sommes implantés en Wallonie où nous sommes le numéro deux, comme en France. Nous ambitionnons de poursuivre notre croissance internationale en Europe, car la demande de services à la personne est en très forte augmentation dans tous les pays », se réjouit-il.

Le chiffre d'affaires d'A2micile provient essentiellement de l'entre-

tien de la maison (59 %). La garde d'enfant représente 18 % et le maintien à domicile – dans lequel s'est lancée la société il y a trois ans – atteint déjà 23 % de l'activité.

Pour pouvoir mieux communiquer sur ses services, notamment à la radio, l'entreprise a choisi de changer récemment de marque et a opté pour Azaé. Neuf agences continuent de se servir de leur appellation Domaliance, tandis que la Belgique utilise Proprement Dit.

Temps partiel choisi

« La plupart de nos salariés sont à temps partiel choisi, et non imposé. Dès que quelqu'un souhaite faire quelques heures de plus, nous lui accordons immédiatement, parce que nous avons du mal à recruter », confie Joel Chaulet, qui a été président du Centre des jeunes dirigeants du Bas-Rhin puis d'Alsace.

Son personnel est essentiellement masculin pour le jardinage et essentiellement féminin pour le ménage et la garde d'enfants.

Il souligne que s'il n'y a pas de formation pour le ménage et le repassage, ses intervenantes sont formées et diplômées pour la garde des enfants de moins de 3 ans (CAP petite enfance au minimum) et sont diplômées assistantes de vie pour celles qui interviennent dans le maintien à domicile des personnes âgées.



Une hausse de 7,5 % des demandes d'ici 2025

Selon une étude de l'Insee, 11 900 ménages supplémentaires vont recourir, d'ici 2025, aux services à la personne, c'est-à-dire à une aide professionnelle salariée exerçant au domicile de l'utilisateur. « *Les deux tiers de nouveaux utilisateurs seront des ménages dont la personne de référence sera âgée de 70 à 79 ans* », estime l'institut de la statistique. Selon une enquête, qui porte sur les chiffres de 2011, 12,8 % des ménages alsaciens (13,5 % pour la France « de province ») déclarent avoir eu recours aux services à la personne, soit 96 900 ménages. « *Ce moindre recours provient de la relative jeunesse de la population alsacienne comparée à la moyenne nationale* », note l'Insee.

Le taux des salariés relevant des services d'aide à la personne dans l'emploi salarié total s'élève à 3,9 % en Alsace, le plus faible taux de France, contre 6,4 % en Normandie, le plus élevé. « *Ce sont surtout les revenus aisés qui recourent aux services à la personne : un tiers des utilisateurs font partie des 10 % des ménages les plus aisés. D'où un fort taux dans la zone frontalière suisse, mais également dans la périphérie de Strasbourg, avec une pointe dans la zone de vie de La Wantzenau où 20 % des ménages y font appel : la population s'y distingue par de revenus élevés et peu de ménages jeunes* », détaille l'Insee. Ces prestations sont demandées surtout pour une assistance aux personnes âgées ou dépendantes (57 % des heures effectuées),

pour le ménage ou le repassage (34 %), pour le jardinage ou bricolage (5 %), pour la garde d'enfants (5 %) et, dans une moindre mesure, pour le soutien scolaire et d'autres activités.

De « très fortes disparités »

Concernant les employés au domicile des particuliers, l'Insee en a dénombré 27 400 en Alsace en 2010. 64 % des heures rémunérées l'ont été par des embauches directes, 27 % par le biais d'organismes de l'économie sociale, le privé ne représentant que 9 % des horaires facturés. Ces salariés travaillent essentiellement à temps partiel (35 % d'un temps complet en moyenne, contre 41 % pour la France entière). Cela les oblige souvent à cumuler des emplois sans toutefois parvenir à un équivalent temps plein. « *La rémunération moyenne s'élève à 11 € brut de l'heure, avec de très fortes disparités puisque, lorsque le particulier emploie directement la personne, il rémunère son employé à hauteur de 1,2 fois le montant du Smic horaire dans 75 % des contacts, contre 60 % pour la moyenne nationale hors Paris* », constate l'Insee.

Ces salariés sont également plus âgés que la moyenne des salariés travaillant dans les autres secteurs d'activité. Il y avait 649 organismes œuvrant dans ce secteur d'activité en 2011, contre 307 seulement en 2008, une hausse qui s'explique entre autres par le statut d'autoentrepreneur.